



Perspectives

Bulletin d'information CGT des salarié-e-s des bureaux d'études n°227

La réunion de la CPPNI s'est déroulée le 24 février 2022. Plusieurs points étaient à l'ordre du jour :

- Modernisation de la convention collective.
 - Assiette de calcul de l'indemnité de départ à la retraite,
 - Travail du dimanche et des jours fériés,
 - Délais de prévenance en cas de rupture de la période d'essai.
- Salaires minimaux hiérarchiques.
- Télétravail et organisation du travail.

Nous avons appris que la négociation sur le travail de nuit avait été repoussée à beaucoup plus tard. Nous traiterons de la question de la modernisation de la convention collective dans un prochain bulletin. Nous nous attarderons ici sur la négociation des salaires minima.

Le compte n'y est pas !!!

Le patronat nous a fait une nouvelle proposition :

ETAM				
Position	Coefficient	SMH actuel	SMH revalorisé	TX revalorisation
1.1	230	1 558,80 €	1 615 €	3,5 %
1.2	240	1 587,50 €	1 645 €	3,5 %
1.3	250	1 618,50 €	1 660 €	2,5 %
2.1	275	1 683,75 €	1 728 €	2,5 %
2.2	310	1 786,70 €	1 830 €	2,5 %
2.3	355	1 922,60 €	1 970 €	2,5 %
3.1	400	2 059,80 €	2 110 €	2,5 %
3.2	450	2 210,30 €	2 265 €	2,5 %
3.3	500	2 355,80 €	2 415 €	2,5 %

Cadres				
Position	Coefficient	SMH actuel	SMH revalorisé	TX revalorisation
1.1	95	1 983,60 €	2 025 €	2,1 %
1.2	100	2 088,00 €	2 132 €	2,1 %
1.3	105	2 186,10 €	2 232 €	2,1 %
2.1	115	2 394,30 €	2 445 €	2,1 %
2.2	130	2 706,60 €	2 763 €	2,1 %
2.3	150	3 123,00 €	3 189 €	2,1 %
3.1	170	3 490,10 €	3 563 €	2,1 %
3.2	210	4 311,30 €	4 402 €	2,1 %
3.3	270	5 543,10 €	5 660 €	2,1 %

Le patronat n'a rien bougé sur les catégories ETAM et propose une légère augmentation pour les cadres. On passe d'un +1,7%/1,8% à +2,1%. Une façon de se moquer du monde. De janvier 2021 à janvier 2022, le taux d'inflation est de 2,9%. L'INSEE prévoit un taux allant de 3,3% à 3,5% pour 2022... sans compter les effets liés à la situation internationale. Cela signifie qu'au moment de la prochaine négociation en la matière, nous serons à un taux d'inflation sur deux ans de plus de 5%... à mettre en corrélation avec les pourcentages proposés.

Deuxième élément, et pas des moindres, les secteurs de la branche connaissent des niveaux de croissance importants. Il serait donc des plus justes que cette croissance soit partagée avec les salariés. Ce serait le minimum que l'on pourrait attendre même s'il nous paraît difficile de vivre aujourd'hui avec moins de 2 000€. De la même façon, il est difficilement acceptable qu'un cadre soit rémunéré en dessous du Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale.

Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit d'envoyer un courriel à fsetud@cgt.fr avec la mention « BI BE »

Fédération CGT des Sociétés d'Etudes